

AR Prefecture

017-200041614-20230516-2023_05_17-DE
Reçu le 30/05/2023Aunis-
SudMa Communauté
de Communes

COMMUNAUTE DE COMMUNES AUNIS SUD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 16 mai 2023
DELIBERATION n°2023_05_17

SUBVENTIONS ALLOUEES AUX ASSOCIATIONS OEUVRANT DANS LE DOMAINE ECONOMIQUE – UNION DES ARTISANS, COMMERCANTS ET INDUSTRIELS DE SURGERES ET ENVIRONS, ET CLUB D'ENTREPRISES AUNIS SUD

Nombre de membres :			L'an deux mille vingt-trois, le seize mai à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Aunis Sud, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes sur la commune de Surgères, sous la présidence de Monsieur Jean GORIOUX.
En exercice	Présents	Votants	
50	32	40	
Quorum : 26			
Présents / Membres titulaires :			
Jean GORIOUX (a reçu pouvoir de Pascale BERTEAU) – Catherine DESPREZ - Raymond DESILLE – Walter GARCIA - Micheline BERNARD - Gilles GAY - Pascal TARDY - Christophe RAULT (a reçu pouvoir de Christelle GRASSO) – Barbara GAUTIER (a reçu pouvoir de Bruno CALMONT) - Pascale GRIS – Didier BARREAU (a reçu pouvoir de Marylise BOCHE) – Joël LALOYAUX (a reçu pouvoir de Anne-Sophie DESCAMPS) - Marie-France MORANT – François PELLETIER - Olivier DENECHAUD – Baptiste PAIN – Emmanuel JOBIN – Florence VILLAIN - Eric BERNARDIN - Nadia AUDEBERT (a reçu pouvoir de Angélique PEINTRE) - Lydia BERETTI - Philippe BARITEAU – Matthieu CADOT - Martine LLEU – Emmanuel NICOLAS (a reçu pouvoir de Jean-Michel SOUSSIN) - Sylvie PLAIRE - Jean-Yves ROUSSEAU – Stéphane AUGÉ - Laurent ROUFFET - Frédérique RAGOT - Thierry PILLAUD (a reçu pouvoir de Danielle BALLANGER)			
Présent/ Membre suppléant :			
Yannick BODAN			
Absents :			
Philippe BODET, Christian BRUNIER, Éric GUINOISEAU, Steve GABET, David CHAMARD, Jean-Pierre SECQ, Younes BIAR, Didier TOUVRON (excusé), Thierry BLASZEZYK Alisson CURTY (excusée)			

Secrétaire de Séance : Baptiste PAIN	Auteur de l'acte : Jean GORIOUX, Président
Convocation envoyée le : 10 mai 2023	Télétransmission en préfecture le : 30 MAI 2023
Affichage de la convocation le : 10 mai 2023	n°: 017-200041614-20230516-2023_05_17-DE Date de publication sur le site Internet : - 1 JUIN 2023

SUBVENTIONS ALLOUÉES AUX ASSOCIATIONS OEUVRANT DANS LE DOMAINE ECONOMIQUE – UNION DES ARTISANS, COMMERCANTS ET INDUSTRIELS DE SURGERES ET ENVIRONS, ET CLUB D'ENTREPRISES AUNIS SUD

Monsieur Walter GARCIA, Vice-président, informe les membres du Conseil Communautaire des demandes de subventions sollicitées d'une part, par l'Union des Artisans, Commerçants et Industriels de Surgères et environs (UACIS) et d'autre part, par le Club d'entreprises Aunis Sud.

Concernant l'Union des Artisans, Commerçants et Industriels de Surgères et Environs, deux projets sont envisagés sur l'année 2023 :

- **Installation d'un bureau :**
Par suite de la mise à disposition d'un local par la ville de Surgères, l'UACIS doit financer tout le matériel informatique et bureautique ainsi que l'ameublement (bureau, armoire, table, chaises). L'objectif est de pouvoir travailler dans un environnement professionnel adéquat, faciliter les réunions et mieux organiser les actions.
- **Mise en œuvre d'un plan de communication :**
 - 1) Les moyens de communication sont de plus en plus onéreux et prennent beaucoup sur le budget annuel. La publicité est indispensable à la promotion et à l'essor des entreprises du territoire adhérentes et pour dynamiser le territoire. Il reste peu de financement pour les actions annuelles.
 - 2) Par suite de la réactivation du Club des Entreprises Aunis Sud, l'UACIS souhaite effectuer des actions communes et transversales afin de promouvoir le commerce sur le territoire. Une visite des commerces de Surgères est d'ores et déjà prévue le 28 septembre.

Le budget annuel 2023 de l'association est de 8 150 €.

La somme de 1 500 € a été sollicitée auprès de la Communauté de Communes pour accompagner l'association à travers ses projets.

Monsieur Walter GARCIA propose, au regard du budget 2023 de la CdC, d'octroyer à cette association une aide d'un montant de 1 500 €.

Concernant le Club d'entreprises Aunis Sud, des actions ayant pour but de favoriser les rencontres et les échanges des entreprises entre elles et avec les autres acteurs de la vie économiques sont projetées durant l'année 2023.

Monsieur Walter GARCIA rappelle que le rôle de cette association consiste à promouvoir les activités existantes et à engager, avec l'appui de ses partenaires (collectivités et chambres consulaires) des actions de développement afin de susciter l'accueil de nouvelles entreprises sur le territoire Aunis Sud.

Après une mise en sommeil de trois années, une nouvelle équipe dirigeante a été constituée en ce début d'année 2023, et les principaux objectifs fixés pour cette année sont :

- proposer aux entreprises adhérentes du territoire des événements toute l'année à travers 4 types de moments (plénière, café rencontres, déjeuner business, afterwork),
- atteindre 100 adhérents à fin 2023 contre 49 aujourd'hui,
- développer des actions et liens avec les autres clubs d'entreprises.

Le budget annuel 2023 de l'association est de 12 160 €.

La somme de 1 800 € a été sollicitée auprès de la Communauté de Communes pour accompagner l'association à travers ses activités.

Monsieur Walter GARCIA propose, au regard du budget 2023 de la CdC, d'octroyer à cette association une aide d'un montant de 1 500 €.

AR Prefecture

017-200041614-20230516-2023_05_17-DE
Reçu le 30/05/2023

Il ajoute que la Communauté de Communes Aunis Sud est statutairement compétente en matière de soutien aux structures associatives telles que les clubs d'entreprises et les associations d'artisans et commerçants.

Vu l'avis favorable de la Commission Développement Economique consultée le 29 avril 2023, pour l'attribution de subventions de fonctionnement d'un montant de 1 500 € pour l'année 2023 pour chacune de ces deux associations,

Vu l'avis favorable du Bureau en date du 2 mai 2023,

Monsieur Walter GARCIA, propose d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 1 500 € au titre de l'année 2023 à l'Union des Artisans, Commerçants et Industriels de Surgères et Environs ainsi qu'une subvention du même montant au Club d'entreprises Aunis Sud.

Ces explications entendues, **Monsieur le Président** demande au Conseil Communautaire de se prononcer sur la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire,

A l'unanimité

- Donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- Approuve l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 1 500 € pour l'année 2023 à l'Union des Artisans, Commerçants et Industriels de Surgères et Environs,
- Approuve l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 1 500 € pour l'année 2023 au Club d'entreprises Aunis Sud,
- Rappelle que des crédits ont été inscrits au budget primitif 2023,
- Autorise Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-président en charge du Développement Economique à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Pour extrait conforme :
Les signatures sont au registre.
Fait à Surgères,
Le 23 mai 2023

Le Président

Jean GORIOUX

Le secrétaire de séance

Baptiste PAIN

Délais et voies de recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans le délai de deux mois suivant la publication et/ou la notification. Le recours peut également être déposé sur l'application internet Télérecours citoyens à l'adresse suivante : www.telerecours.fr. La délibération peut également faire l'objet d'un recours administratif auprès du Président dans le même délai ; en cas de réponse négative ou en cas d'absence de réponse dans un délai de deux mois, le demandeur dispose d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux.